

22 BIRON
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 22 rue de Téhéran – 75008 Paris
538 275 967 RCS Paris
(la « **Société** »)

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DU GERANT
EN DATE DU 15 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze juillet,

Le soussigné,

Monsieur Fabien BERTINI,

Agissant en qualité de Gérant de la Société,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des statuts de la Société ;

PREND LES DECISIONS SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société

Le Gérant décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé au 22 rue de Téhéran 75008 Paris, à l'adresse suivante :

103 rue de Miromesnil, 75008 Paris.

En conséquence de ce qui précède, le Gérant décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« Article 5 : Siège social

Le siège social est fixé à :

103 rue de Miromesnil - 75008 Paris

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, par simple décision de la gérance, laquelle gérance est autorisée à modifier les statuts sous réserve d'une ratification ultérieure par la majorité des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ des parts sociales, et en tout autre lieu, par décision extraordinaire des associés.

La Gérance peut créer des succursales partout où elle le juge utile.»

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Gérant.

Le Gérant, Monsieur Fabien BERTINI